



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défilé du 14 Juillet

Question écrite n° 57782

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la participation des forces armées de la République algérienne démocratique et populaire et de la République socialiste du Viêtnam au défilé du 14 juillet 2014 sur les Champs-Élysées, au titre des pays belligérants de la guerre de 1914-1918. La République algérienne a été proclamée le 5 juillet 1962, ses forces armées n'ont donc pas pu prendre part à la Première guerre mondiale. De la même manière, la République démocratique du Viêtnam a été fondée en 1945, et n'a donc pas été engagée dans ce conflit. Il lui demande pourquoi les héritiers des combattants de l'ALN, du FLN et du Viêtminh seront honorés en lieu et place des soldats de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57782

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5106

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)